

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

**MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
EN PRÉVISION DU PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

Par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Octobre 2022

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. Mettre en œuvre l'engagement présenté dans la lettre de mandat du ministre du Patrimoine canadien d'appuyer les auteurs et les éditeurs de livres canadiens en augmentant de façon permanente le financement du Fonds du livre du Canada, du Conseil des arts du Canada et du Programme du droit de prêt public.
2. Apporter des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* afin qu'elle protège tous les créateurs et tous les titulaires de droits d'auteur. Conformément à l'engagement annoncé dans le budget de 2022, veiller à assurer la durabilité de l'industrie de l'édition, notamment par une rémunération équitable pour les créateurs et les titulaires de droits d'auteur.
3. Appliquer la *Loi sur Investissement Canada* à l'édition et à la distribution de livres, en évaluant le « bénéfice net pour le Canada ». Soutenir notre industrie canadienne du livre en favorisant, d'abord et avant tout, les maisons d'édition de propriété canadienne.

CONTEXTE

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) regroupe plus de 110 maisons d'édition canadiennes francophones, de toutes tailles, établies au Québec, en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

Au Canada, plus de 6000 titres francophones sont publiés annuellement sous différents formats (audio, numérique, papier). Au prorata de la population francophone, le volume d'édition est comparable à celui de la France et de l'Allemagne. Avec leurs homologues anglophones, les éditeurs canadiens de langue française sont responsables de 80 % des nouveaux livres écrits par des auteurs canadiens, chaque année, et contribuent à une industrie de 1,5 milliard de dollars¹.

Maillon central de l'écosystème du livre d'ici, les maisons d'édition – qu'elles soient de petites comme de grandes entreprises – contribuent à l'enrichissement de la culture canadienne et stimulent l'économie. Selon les données du Fonds du livre du Canada, l'industrie de l'édition canadienne de livres a soutenu 9570 emplois et représenté 756,5 millions de dollars du PIB du Canada en 2017².

Grâce aux mesures financières mises en œuvre par le gouvernement canadien pour soutenir les entreprises durant la pandémie de COVID-19 et aux initiatives complémentaires de Patrimoine canadien, les éditeurs d'ici ont surmonté les obstacles de la pandémie, mais ils sont aujourd'hui confrontés à plusieurs défis majeurs.

¹ Statistiques Canada, « L'industrie de l'édition du livre, 2020 », www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220222/dq220222b-fra.htm [en ligne].

² Direction des services d'évaluation, « Évaluation du Fonds du livre du Canada 2012-2013 à 2017-2018 », www.canada.ca/content/dam/pch/documents/corporate/publications/evaluations/CBF-Evaluation-Final-Report-fr.pdf [en ligne].

ENJEUX DE L'ÉDITION CANADIENNE DE LANGUE FRANÇAISE

L'ANEL présente ici quatre enjeux de l'édition canadienne de langue française.

1. LES ENJEUX D'IMPRESSION ET DE PRODUCTION

La pénurie de papier, la concurrence pour les temps de presse et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement exercent des pressions sans précédent sur les ressources financières et humaines des éditeurs canadiens. Plusieurs membres de l'ANEL indiquent que **les coûts d'impression ont augmenté de plus de 40 % au cours des trois dernières années**, sans compter la hausse importante des frais d'emballage et d'expédition.

2. LA FRAGILITÉ DES ENTREPRISES ÉDITORIALES ET LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les maisons d'édition francophones canadiennes sont principalement de petites entreprises : sur la centaine de membres de l'ANEL, 40 % ont un chiffre d'affaires de moins de 250 000 \$ par an. Les conditions socioéconomiques des professionnels de l'édition restent précaires : les salaires sont modestes, alors que les emplois à temps partiel et les postes de pigistes sont nombreux. Plus encore, les maisons d'édition sont aujourd'hui confrontées à **une rareté de la main-d'œuvre**, notamment en ce qui a trait aux postes liés aux communications et à la comptabilité, où d'autres industries sont plus concurrentielles et attractives sur le plan salarial.

3. UNE LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR EMPREINTE DE FAILLES

L'industrie du livre subit aujourd'hui les contrecoups d'une loi sur le droit d'auteur mal ficelée dont les exceptions pédagogiques sont devenues monnaie courante, appauvrissant ainsi les créateurs et les éditeurs. Les **changements à la loi sur le droit d'auteur, survenus en 2012, ont fait perdre 200 millions de dollars en revenus de licences à l'industrie canadienne**, limitant les investissements dans la publication de nouveaux livres. Le respect du droit d'auteur s'est érodé depuis la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* en 2012.

4. L'ÉTROITESSE DU MARCHÉ DOMESTIQUE

Au Canada, les maisons d'édition publiant en langue française rivalisent avec une importante offre d'Europe, qui représente environ 50 % des ventes de livres du marché francophone canadien. Les entreprises d'ici œuvrent depuis des années à hausser leur part de marché en publiant des œuvres de grande qualité, si bien que la littérature

canadienne n'a rien à envier à la production étrangère. Néanmoins, l'édition canadienne souffre de la **petitesse du marché francophone en Amérique, du faible nombre de lecteurs et des faibles compétences en lecture de la population**. Les statistiques indiquent qu'un Québécois de 16 à 65 ans sur cinq aurait des capacités très limitées à traiter l'information, et 19 % de cette tranche de la population aurait des problèmes de littératie³.

Face à ces défis multiples, les éditeurs de livres canadiens font preuve de résilience et rivalisent de créativité, et ce, en publiant un vaste panorama d'œuvres reflétant la diversité de la population canadienne, en expérimentant des stratégies de marketing novatrices, en visant les marchés étrangers et en misant sur la collaboration avec tous les acteurs de l'écosystème du livre. Ces efforts se déploient dans un contexte où l'investissement fédéral n'a pas suivi le rythme des besoins d'une industrie en évolution.

³ Institut de la statistique du Québec, 2015, p. 237.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement canadien doit reconnaître l'importance de l'industrie canadienne du livre, de même que l'audace et la prise de risque des éditeurs canadiens qui contribuent à enrichir et à faire rayonner la culture canadienne. Il doit fournir les ressources et le cadre juridique requis pour voir l'édition canadienne continuer de se développer.

Recommandation 1 : Mettre en œuvre l'engagement présenté dans la lettre de mandat du ministre du Patrimoine canadien d'appuyer les auteurs et les éditeurs de livres canadiens en augmentant de façon permanente le financement du Fonds du livre du Canada, du Conseil des arts du Canada et du Programme du droit de prêt public.

À l'été 2021, le Parti libéral du Canada s'est engagé à augmenter le budget du Patrimoine canadien de 50 %, à compter de 2022-2023. En décembre 2021, dans la lettre de mandat du ministre du Patrimoine canadien, le premier ministre a confirmé cet engagement d'accroître le financement des programmes d'appui aux éditeurs et aux auteurs, y compris le Fonds du livre du Canada (FLC). Rappelons que le budget des programmes permanents du FLC n'a pas augmenté depuis 2001, ce qui a entraîné l'érosion de sa valeur réelle de plus de 55 %. Le gouvernement canadien reconnaissait, bien avant la pandémie de COVID-19, la nécessité d'augmenter l'aide à l'édition via le FLC. Nous l'exhortons à mettre en œuvre cet engagement dans le budget de 2023.

Une augmentation des budgets du Fonds du livre du Canada permettra aux éditeurs de :

Promouvoir la compétitivité et la croissance à long terme par :

- la création de nouveaux emplois;
- un investissement dans de nouveaux projets de livres et dans des avances versées aux écrivains canadiens;
- un investissement dans l'impression, de manière à ramener au Canada des opérations et du travail réalisés à l'étranger.

Mobiliser de nouveaux publics par :

- un investissement dans des stratégies de vente et de marketing innovantes pour améliorer la découvrabilité des livres canadiens et atteindre de nouveaux publics;

- un investissement accru dans les formats numériques, y compris les livres audio et les livres numériques accessibles, pour les lecteurs présentant une déficience perceptuelle;
- une augmentation des activités d'exportation, pour faire rayonner les auteurs canadiens à travers le monde et générer des revenus au Canada.

Contribuer à la réconciliation avec les peuples autochtones, à la lutte contre les changements climatiques et à la construction une société plus inclusive en :

- publiant des livres écrits par des écrivains de diverses communautés et des peuples autochtones;
- recrutant davantage de personnel issu des communautés racialisées qui sont sous-représentées dans l'industrie.
- améliorant la gestion des stocks et la chaîne d'approvisionnement, de manière à réduire l'empreinte environnementale de l'industrie.

Recommandation 2 : Apporter des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* afin qu'elle protège tous les créateurs et tous les titulaires de droits d'auteur. Conformément à l'engagement annoncé dans le budget de 2022, veiller à assurer la durabilité de l'industrie de l'édition, notamment par une rémunération équitable pour les créateurs et les titulaires de droits d'auteur.

Depuis 2012, les interprétations arbitraires de l'utilisation équitable dans le secteur de l'éducation ont causé d'importants dommages au marché du livre. Plus encore, une décision de la Cour suprême du Canada dans l'appel d'Access Copyright contre Université York n'a pas clarifié les dispositions de la Loi sur l'utilisation équitable, mais a plutôt encouragé les groupes d'utilisateurs à repousser les limites de l'interprétation de l'utilisation équitable. La réforme législative est essentielle pour favoriser l'investissement dans les ressources éducatives propres au Canada.

L'ANEL, comme l'Association of Canadian Publishers, et plusieurs acteurs canadiens du livre, recommande que :

- l'utilisation équitable à des fins pédagogiques ne s'applique que lorsqu'une œuvre n'est pas disponible sur le marché, sous licence par le propriétaire ou une société de gestion;
- la *Loi sur le droit d'auteur* soit modifiée pour préciser que les tarifs approuvés par la Commission du droit d'auteur sont opposables aux utilisateurs des œuvres protégées par le droit d'auteur;
- des dommages-intérêts préétablis adéquats soient accordés à toutes les sociétés de gestion collective.

Recommandation 3 : Appliquer la *Loi sur Investissement Canada* à l'édition et à la distribution de livres, en évaluant le « bénéfice net pour le Canada ». Soutenir notre industrie canadienne du livre en favorisant, d'abord et avant tout, les maisons d'édition de propriété canadienne.

Tout comme les géants étrangers du web représentent une menace pour les producteurs canadiens de films et d'émissions de télévision, la présence de multinationales sur notre marché crée des obstacles pour les éditeurs canadiens. Au Canada anglais, une poignée d'entreprises, appartenant à des conglomérats de médias mondiaux, domine le marché. Ces entreprises rivalisent avec les éditeurs indépendants pour les manuscrits, le personnel, la promotion, l'espace en librairie et les budgets des bibliothèques. Elles le font avec l'appui financier de leur maison-mère et les revenus tirés de la distribution de livres importés au Canada. Ces entreprises étrangères assument peu de risque : elles ne publient que quelques auteurs canadiens; elles choisissent ceux qui ont déjà fait leurs preuves, souvent dans une maison d'édition indépendante; ou elles ne se concentrent que sur les livres les plus susceptibles de devenir des best-sellers. Le Canada francophone n'est pas à l'abri de ce phénomène de mondialisation de l'édition.

La présence de ces entreprises étrangères est réglementée par la Politique révisée sur les investissements étrangers dans l'édition et la distribution du livre, mais celle-ci ne permet plus d'atteindre les objectifs énoncés, soit veiller à ce que les investissements étrangers dans le domaine de l'édition et de la distribution du livre soient compatibles avec la politique culturelle nationale et à l'avantage net du Canada et du secteur sous contrôle canadien.

La *Loi sur Investissement Canada* doit être appliquée à l'édition et à la distribution de livres, afin d'examiner le « bénéfice net pour le Canada ». La propriété canadienne doit constituer, dans le secteur du livre comme dans l'ensemble des industries créatives, le fondement de notre politique culturelle.

CONCLUSION

Les éditeurs de livres canadiens ont surmonté les défis de la pandémie et sont reconnaissants de l'appui du gouvernement à l'égard de l'industrie canadienne du livre. Néanmoins, le développement de l'édition d'ici ne peut se poursuivre sans un réinvestissement dans les programmes existants – particulièrement dans l'aide à l'édition du Fonds du livre du Canada – et sans des modifications à la loi canadienne sur le droit d'auteur. L'Association nationale des éditeurs de livres offre son entière collaboration au gouvernement canadien dans la mise en œuvre de ses recommandations.